



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/01/2021

CAMPAGNE DE VACCINATION ET MISE EN PLACE DES CENTRES DE VACCINATION

Le déploiement de la campagne de vaccination grand public se met en place en Corrèze à compter du **18 janvier 2021** et concernera dans un premier temps **les personnes âgées de plus de 75 ans**. Elle est le fruit d'un travail de concertation et partenarial entre les services de l'État, les élus locaux et les professionnels de santé.

► Population ciblée

- l'ensemble des personnes de plus de 75 ans

Précision : les professionnels de santé sont vaccinés via un circuit différent.

► Comment prendre rendez-vous ? : 2 solutions disponibles dès vendredi 15 janvier

- vous vous connectez au site **Doctolib.fr**
- vous appelez le numéro départemental : **0 800 19 00 19** pour les rendez-vous dans les salles communales ou **le numéro des centres hospitaliers** pour un rendez-vous dans ces établissements.

Il est rappelé que la vaccination nécessite deux injections à 28 jours d'intervalle, il faut donc prendre deux rendez-vous à 4 semaines d'écart.

La campagne de vaccination durera plusieurs semaines afin que toutes les personnes souhaitant se faire vacciner puissent obtenir un rendez-vous ou, dès que cela sera possible, se fassent vacciner auprès de leur médecin traitant.

► Les centres de vaccination :

- Tulle :
 - * Salle de l'Auzelou - Avenue du Lieutenant Colonel Faro
 - * Centre hospitalier Tulle
- Brive :
 - * Espace des 3 provinces - Avenue Jacques et Bernadette Chirac
 - * Centre hospitalier Brive
 - * Clinique des Cèdres

- Ussel : Centre hospitalier - 2 Avenue du Dr Rouillet

D'autres centres de vaccinations seront ouverts prochainement.

Ces centres de vaccination sont ouverts aux seules personnes domiciliées en Corrèze qui peuvent se rendre dans le centre de vaccination de leur choix.

► La prescription médicale :

- elle peut vous être délivrée par votre médecin traitant avant de vous rendre au centre de vaccination (cette option est à privilégier)
- à défaut elle vous est délivrée sur place par le médecin du centre de vaccination après consultation.

► Les documents nécessaires pour vous faire vacciner :

- votre carte vitale
- une pièce d'identité
- votre prescription médicale si vous en avez une

[Toutes les informations sur le site Santé.fr](#)

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

